

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE  
DE LA ROQUETTE-SUR-SIAGNE  
DU 01 SEPTEMBRE 2022 A 18 HEURES 00  
SALLE DE L'ESPACE SAINT-JEAN  
SOUS LA PRESIDENCE DE  
Monsieur Christian ORTEGA, Maire

Date de convocation : Jeudi 25 Août 2022

Nombre de Conseillers	
En exercice .....	28
Présents .....	20
Procurations .....	4
Absent(s) .....	4
Votants .....	24
Pour .....	
Contre...../	
Abstention(s)..... /	

Publié du 02/09/2022  
Au 02/11/2022

n° 8.2.2022/84 OBJET : Avenants aux conventions d'objectifs et de financement - prestation de service et prestation de service unique - bonus territoire CTG - EAJE « les grilous », ALSH périscolaire et extrascolaire, chargé de coopération CTG - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer ces documents -

---0000000---

Etaient présents : Monsieur Christian ORTEGA, Maire ; Madame Sonia FREGEAC, Monsieur Raymond ALBIS, Madame Sylvie MORLIERE, Monsieur Robert NOVELLI, Madame Joëlle NAVARRO, Monsieur Jean-Pierre PETITHUGUENIN, Madame Marie-Danièle LEROY, Monsieur Clément THIERY, Adjoint, Madame Colette BLANCHARD, Monsieur Gaëtan ADAMO, Mesdames Michèle JACQUET, Colette ORIOLA, Monsieur Christian ZIMMER, Christian PERCHET, Alain LACQUEMENT, Mesdames Sandrine SANCHEZ, Marina BOURG, Monsieur Didier LAURENZI, Madame Josiane CINTRAT, Conseillers Municipaux.

Ont donné procuration :

Monsieur Christian DE PERETTI Conseiller Municipal	à	Madame Marina BOURG Conseiller Municipal
Madame Hélène DELEVOIE Conseiller Municipal	à	Monsieur Christian ZIMMER Conseiller Municipal
Monsieur Laurent LEROY Conseiller Municipal	à	Monsieur Alain LACQUEMENT Conseiller Municipal
Monsieur Henri GUY Conseiller Municipal	à	Monsieur Christian ORTEGA Maire

Etaient absents : Monsieur Thierry CHASSERAY, Madame Colette ESTABLE, Monsieur Patrick DE MENECH, Madame Corinne LE CAHAREC, Conseillers municipaux.

---0000000---

Madame Michèle JACQUET a été nommée secrétaire de séance

---0000000---

**OBJET** : Avenants aux conventions d'objectifs et de financement - prestation de service et prestation de service unique - bonus territoire CTG - EAJE « les grilous », ALSH périscolaire et extrascolaire, chargé de coopération CTG - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer ces documents -

Monsieur NOVELLI, Rapporteur, indique que le partenariat de la commune avec la CAF se traduit par :

- Une prestation de service unique établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) pour la crèche et la halte-garderie « les grilous » ainsi que des bonus « mixité sociale » et « inclusion handicap » ;
- Une prestation de service accueil de loisirs sans hébergement pour l'ALSH « EXTRASCOLAIRE » et « PERISCOLAIRE » dite bonification « plan mercredi ».

Le bonus « territoire CTG » Convention Territoriale Globale, vient compléter ces financements au fur et à mesure de l'arrivée à échéance des contrats enfance et jeunesse.

Cet engagement vise à encourager le développement des places d'accueil et se matérialise par la signature d'une convention territoriale globale (CTG), tel que cela a été fait par délibération n° 9.1.2020/92 du 20 Octobre 2020.

Vu la délibération n° 9.1.2020/92 autorisant Monsieur le Maire à signer la convention territoriale globale / charte territoriale « avec les familles »

Vu la délibération n° 8.2.2022/05 autorisant Monsieur le Maire à signer les conventions d'objectif et de financement relatives à la prestation de service ALSH « extrascolaire » et « périscolaire » pour la période du 01 Janvier 2022 au 31 Décembre 2023 ;

Vu la délibération n° 8.2.2022/06 autorisant Monsieur le Maire à signer les conventions d'objectif et de financement relatives à la prestation de service unique établissement accueil du jeune enfant (EAJE) pour la halte-garderie et la crèche « les grilous ».

Considérant qu'il est nécessaire d'intégrer le bonus territoire aux conventions d'objectifs et de financement, Monsieur le Rapporteur invite le conseil municipal à :

- Approuver les avenants aux conventions d'objectifs et de financement prestation de service et prestation de service unique ;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer ces documents.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Rapporteur, après en avoir délibéré :

à l'unanimité,

- Approuve les avenants aux conventions d'objectifs et de financement prestation de service et prestation de service unique ; bonus territoire CTG - EAJE « les grilous », ALSH périscolaire et extrascolaire, chargé de coopération CTG ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer ces documents.

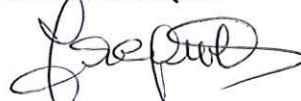
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le Maire informe que le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de NICE - 18 avenue des Fleurs 06000 NICE, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification soit par voie électronique à partir de l'application internet « Télérecours citoyens » accessible par le site de téléprocédures <http://telerecours.fr/>

LE MAIRE,  
Christian ORTEGA  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint  
Sonia FRÉGEAC

LE SECRETAIRE DE SEANCE,  
Michèle JACQUET



## AR Prefecture

**Avenants aux conventions d'objectifs et de financement – prestation de service et prestation de service unique – bonus territoire CTG – EAJE « les grilous », ALSH périscolaire et extrascolaire, chargé de coopération CTG – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer ces documents -**

Identifiant unique de l'acte : 006-210601084-20220901-8\_2\_2022\_84-DE

Numéro d'acte : 8\_2\_2022\_84

Date de décision : 01/09/2022

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 8-2-0-0-0 (Domaines de competences par themes / Aide sociale)

Fichier acte : 8.2.2022-84 avenants conv objectifs financement - alsh + crèche + HG - bonus territoire.pdf

---

conv objectif financement - avenant PS CF LES GRILOUS.pdf

conv objectif financement -avenant PS HG LES GRILOUS.pdf

Fichier(s) annexes(s) : conv. objectifs financement - avenant PS ALSH les petits loups.pdf

conv. objectifs financement - avenant PS alsh périscolaire.pdf

conv. objectifs financement - pilotage porjet territoire.pdf

---

Collectivité émettrice : LA ROQUETTE-SUR-SIAGNE

Acte transmis par : Christine MARUNCEAC

---

Date d'envoi de l'acte : 02/09/2022 15:10:42

Date de réception de l'AR : 02/09/2022 15:11:08